



I J E
INSTITUT
DES JURISTES
D'ENTREPRISE

I B J
INSTITUUT
VOOR
BEDRIJFSJURISTEN

Le juriste d'entreprise 2.0 au début d'une ère nouvelle

Dans un environnement toujours plus complexe et entreprenant, les juristes d'entreprise doivent à la fois faire preuve d'efficacité et fournir des résultats juridiques de haut niveau.

La profession de juriste d'entreprise évolue rapidement, en phase avec la demande interne de plus d'efficacité, d'avis stratégiques et surtout, d'une complexité croissante du travail juridique. Directeur général de l'Institut des juristes d'entreprise, Anne De Wolf est en première ligne pour expliquer les évolutions et les problèmes récents dans le milieu des juristes d'entreprise.

LE MÉTIER DE JURISTE D'ENTREPRISE A FORTEMENT ÉVOLUÉ DEPUIS LE DÉBUT DU SIÈCLE. À QUOI PEUT-ON ATTRIBUER CETTE MUTATION ?

D'après une étude menée pour le compte de l'Institut des juristes d'entreprise, il semble en effet que plus de deux tiers des juristes d'entreprise sont de plus en plus étroitement impliqués dans les décisions stratégiques et opérationnelles critiques prises par leur entreprise. Cela révèle leur importance croissante pour le succès et la pérennité de l'entreprise. Leur influence grandissante dans le processus de décision est un excellent point, mais c'est également la conséquence logique d'un climat d'entreprise en mutation. Les sociétés doivent en effet constamment veiller à demeurer en totale conformité avec le nombre en hausse de lois et de règlements d'un marché globalisé. Elles sont soumises à des contrôles toujours plus stricts des autorités locales, nationales, européennes et supranationales. C'est pourquoi les dossiers et problèmes juridiques soumis aux juristes d'entreprise sont toujours plus pointus. Cela exige un management juridique encore plus professionnel, expliquant l'impact accru du juriste sur son entreprise.

COMMENT LES JURISTES D'ENTREPRISE PEUVENT-ILS ACCORDER CETTE DEMANDE CROISSANTE D'AVIS JURIDIQUES INTERNES AVEC UNE GESTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE METTANT LA PRIORITÉ SUR L'EFFICACITÉ ET LA GESTION BUDGÉTAIRE ?

Le volume et l'importance croissants des risques juridiques que doivent aujourd'hui gérer les juristes d'entreprise mettent les départements juridiques sous pression au niveau intellectuel, et ont en outre des conséquences en matière de management et de gestion budgétaire. C'est pourquoi le juriste d'entreprise devra désormais embrasser l'ensemble de ses tâches de façon plus holistique. La profession est confrontée à de nouvelles méthodes, structures, processus et technologies, ainsi qu'à de nouveaux canaux de communication et systèmes de management. Pour assimiler de façon efficace et professionnelle le volume progressif de travail juridique, il ne suffit plus de renforcer le personnel juridique, interne ou externe, car le coût en deviendrait insupportable. En revanche, il convient de mieux exploiter les moyens existants. C'est le défi du management juridique de demain.

LES JURISTES D'ENTREPRISE DOIVENT-ILS INNOVER ?

Les innovations s'accroissent, à tous les niveaux, et font aujourd'hui partie du quotidien du juriste d'entreprise. L'Institut des juristes d'entreprise a récemment consacré un congrès au thème de l'innovation, dont l'impact sur la pratique quotidienne juridique est indiscutable. Mais le juriste travaille sur des lois et une jurisprudence basées sur des événements révolus. Il est donc souvent à l'écart des hypes quotidiennes. Il est néanmoins important d'évaluer correctement l'impact des changements et des innovations sur le droit et sur la gestion des risques juridiques auxquels sont confrontés les entreprises. Cette gestion du risque juridique est devenue une tâche clé du juriste d'entreprise. Dans la pratique, l'innovation entraîne de nombreux changements. La technologie et l'automatisation, par exemple, ont un impact positif sur le coût du département juridique et le traitement de volumes croissants. Le spectre des fournisseurs

de départements juridiques se diversifie également : avocats, comptables, groupes de services, entreprises spécialisées en IT sont des partenaires de plus en plus fréquents.

LE JURISTE D'ENTREPRISE EST CHAQUE JOUR PLUS IMPLIQUÉ DANS LA STRUCTURE DE SON ENTREPRISE. DANS CE CONTEXTE, A-T-IL ENCORE LA POSSIBILITÉ DE REMETTRE UN AVIS JURIDIQUE CRITIQUE TOTALEMENT INDÉPENDANT ?

Notre code déontologique et la loi de 2000, qui a créé l'Institut et réglemente la profession, procurent au juriste d'entreprise le cadre nécessaire pour défendre en toute indépendance les intérêts juridiques de son employeur. C'est précisément parce qu'il est appelé à gérer préventivement les risques juridiques que son indépendance est cruciale pour le résultat économique et le management éthique de la société. La Belgique est d'ailleurs l'un des rares pays européens à protéger légalement la confidentialité et l'indépendance du juriste d'entreprise. La protection de son secret professionnel l'autorise à examiner plusieurs scénarios selon leur pertinence juridique et leur légalité. Ceci crée une application plus correcte de la réglementation ainsi qu'un meilleur management des risques juridiques.

D'APRÈS VOUS, COMMENT LA PROFESSION POURRAIT-ELLE ÉVOLUER ?

Le juriste d'entreprise occupe une position idéale pour cartographier les risques juridiques menaçant son employeur et son entreprise, et pour les déjouer au mieux. Ceci le place en partenaire professionnel idéal pour appuyer la stratégie et



Anne De Wolf, directrice générale de l'Institut des juristes d'entreprise

les objectifs de la société, tout en demeurant l'observateur attentif, la *sentinelle* veillant de façon préventive au respect des lois. J'ose dire qu'avec la création de l'Institut des juristes d'entreprise, le juriste d'entreprise est entré dans une nouvelle ère, captivante.

QUEL RÔLE L'INSTITUT DES JURISTES D'ENTREPRISE JOUE-T-IL DANS CETTE ÉVOLUTION ?

L'Institut suit de près les évolutions et les tendances de la profession. Nous anticipons l'actualité des sphères juridiques. En notre qualité de centre de connaissances, nous sommes à la fois une antenne et une caisse de résonance pour nos membres. Afin de renforcer la qualité de la profession, nous organisons de nombreux séminaires, formations et journées d'étude. L'Institut dicte également les règles de déontologie et en assure le contrôle. C'est important vu que la profession est réglementée et que les avis des juristes d'entreprise sont protégés par la confidentialité. Ces avis ont un impact important sur la continuité de leur entreprise.

L'INSTITUT DES JURISTES D'ENTREPRISE - IJE

L'Institut fédéral des juristes d'entreprise, créé par la loi du 1er mars 2000, est le seul ordre professionnel des juristes d'entreprise. À ce titre, l'IJE veille sur leur indépendance intellectuelle. En 2015, l'Institut comptait 1850 membres issus de 650 entreprises, groupements d'entreprises ou instituts ayant une personnalité morale, de tous les secteurs économiques, sociaux, administratifs et scientifiques, depuis la PME jusqu'à la multinationale. 54 % des membres sont des femmes et 46 % sont des hommes, 40 % sont francophones et 60 % néerlandophones. L'IJE est l'interlocuteur de référence en matière de services juridiques. Il offre à ses membres des formations sur mesure, veille au respect du code de déontologie et du suivi de la formation en déontologie, organise la Legal Management Academy, a plusieurs subdivisions telles que les "Practice Groups", les sections régionales et les jeunes juristes d'entreprise et rassemble ses membres lors d'événements de networking. L'IJE a organisé l'an dernier 80 formations, dont 70 étaient comprises dans la cotisation annuelle des membres.

Plus d'informations sur www.ije.be

26e Journée du juriste d'entreprise
LES DÉFIS JURIDIQUES DE
L'AGENDA NUMÉRIQUE
GDF SUEZ BRUXELLES – 19 NOVEMBRE 2015